

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 97.085

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 15 Octobre à 18 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT,  
Premier Adjoint,

**DATE DE CONVOCATION**

07 Octobre 1997

**DATE D'AFFICHAGE**

07 Octobre 1997

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes  
MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,  
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme  
MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER et  
SIMONNET, Conseillers,

**ETAIT REPRESENTE** :

Monsieur MOST par Monsieur LE GUEUT  
Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS  
Madame LECOMTE-RULLIER par Monsieur CARRIE  
Monsieur MUSSETTI par Monsieur CANDAU  
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY

**ETAIT ABSENT** :

Monsieur DENIS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Impression du Bulletin Municipal - Appel d'Offres ouvert

**VOTE** : ABSTENTIONS : 3 CONTRE : 1 POUR : 29

Depuis le mois de novembre 1989, la Ville fait paraître un Bulletin Municipal intitulé "ROYAN INFORMATIONS".

Cette publication est enregistrée au Centre National d'enregistrement des publications en série sous le numéro ISSN 1148-6333.

En fonction de l'époque à laquelle il est imprimé, et du volume de l'information à y traiter, chaque numéro peut varier dans sa consistance (nombre de pages, nombre d'exemplaires, passage couleurs, photos couleurs etc.).

Cette procédure permet donc, pour chaque numéro, de passer commande auprès de l'entreprise retenue en fonction des besoins précis en se basant sur le bordereau de prix remis par l'entreprise.

Un dossier de consultation d'entreprise a été élaboré sous forme d'appel d'offres ouvert conformément au Code des Marchés Publics.

Ce dossier prévoit une durée de vie du marché de 3 ans, un tirage minimum de 13 000 exemplaires par numéro, environ 5 numéros par an, un délai de fabrication de 5 jours et l'agraphe et mise sous bande des bulletins.

Par ailleurs, à la date anniversaire de la prise d'effet du marché, un accord devra être trouvé entre les parties pour la révision des prix du marché qui, à défaut de cet accord, sera dénoncé. Une estimation sommaire des coûts sur 3 ans fait ressortir un coût d'objectif de 1.200.000 Francs.

Il est demandé à l'Assemblée Municipale d'approuver le dossier d'Appel d'Offres tel que présenté et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'appel d'offres présenté,
  
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
  
- Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le projet d'appel d'offres ouvert pour l'impression du bulletin municipal établi en application du Code des Marchés Publics et qui sera un marché à bons de commandes

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des plis.

- d'imputer la dépense à l'article 6237 fonction 210

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 27 Octobre 1997**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général,**

**A. LARRAIN**